# SPORT POUR TOUS

Le Département apporte une aide financière aux familles de Seine-Maritime, dont les enfants de 6 à 15 ans pratiquent une activité sportive, culturelle et artistique au sein d'une association.

# PASS JEUNES 76

#### ➤ Objectifs de l'aide

- Accompagner financièrement les familles.
- Favoriser la pratique sportive et culturelle des jeunes.

## Conditions d'éligibilité

- Résider en Seine-Maritime,
- Étre licencié au club pour les activités sportives et adhérent pour les activités culturelles,
- Étre bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).
- Les enfants doivent avoir entre 6 et 15 ans.

#### ► Nature et modalités d'Intervention

- Aide de 100 € par enfant, attribuée aux familles pour la pratique sportive et culturelle, 60 € pour la 1<sup>ère</sup> activité et 40 € pour la 2º différente de la première.
- Aide calculée sur 50 % plafonnée à 60 € pour la première activité et 50 % plafonnée à 40 € pour la 2° activité.

### Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier de début octobre à fin mars, en ligne sur le téléservice www.seinemaritime.fr/teleservices76



